

## Les mesures de compensation, qu'est-ce que c'est?



En association avec son bureau d'experts et en fonction des impacts de son projet, la société peut être amenée à identifier des mesures de compensation en faveur de la biodiversité, de la sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de la transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants.

A ce stade du projet, nous sollicitons l'avis des mairies et des habitants afin de mieux identifier les besoins et attentes sur ce sujet. La pertinence, faisabilité et éventuelle mise en œuvre des propositions seront évaluées dans les prochaines semaines et si retenues, elles seront intégrées à la Demande d'Autorisation Environnementale.



## Quelles sont vos propositions?

Écrivez-nous avant le 10 juillet 2022 à:

[florian.bolter@enertrag.com](mailto:florian.bolter@enertrag.com)  
[paul.ricosse@enertrag.com](mailto:paul.ricosse@enertrag.com)

**Pour toute information n'hésitez pas à nous contacter**

Les comptes rendus des réunions du groupe de travail, les bulletins d'information et tous les autres documents de la concertation sont disponibles en version papier dans chaque mairie et sont consultables sur le site internet dédié au projet.

### Florian BOLTER

Chef de projets ENR  
[florian.bolter@enertrag.com](mailto:florian.bolter@enertrag.com)  
TÉL : 06 82 26 86 74



### Paul RICOSSE

Chargé de concertation  
[paul.ricosse@enertrag.com](mailto:paul.ricosse@enertrag.com)  
TÉL : 06 75 03 52 34

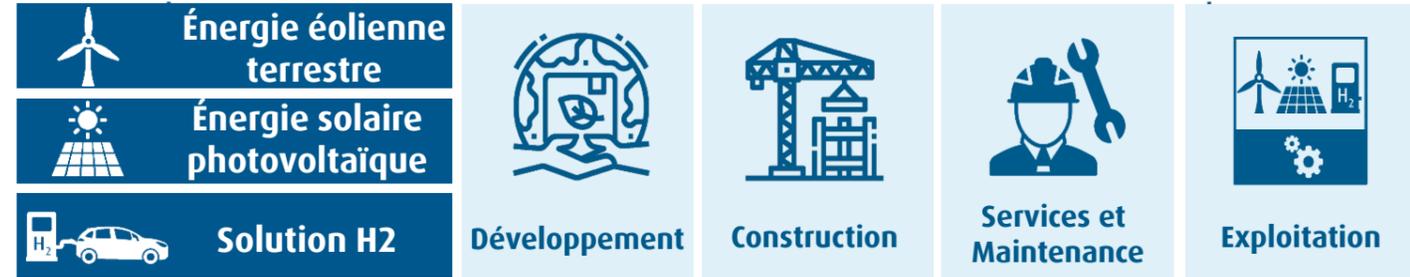


### ENERTRAG

9 mail Gay Lussac  
95000 Neuville-sur-Oise  
TÉL : 01 30 30 60 09



<https://le-vin-repandu.parc-eoliens-enertrag.fr/>



## Le projet éolien le Vin Répandu Communes d'Ambleny et Saint-Bandry



Chers habitants d'Ambleny, Saint-Bandry et de Laversine,

La première phase de développement démarrée en décembre 2020 touche à sa fin. D'une part, les **bureaux d'études indépendants** ont dressé un portrait des enjeux écologiques, paysagers et acoustiques propres à la zone d'étude choisie pour le projet éolien Le Vin Répandu. D'autre part, le travail de **concertation** mené avec le groupe de travail a permis de formuler les préconisations pour l'implantation du futur parc éolien.

Afin de concevoir le projet le plus adapté, Enertrag se doit de respecter la **doctrine ERC** (éviter, réduire et compenser). Il s'agit premièrement d'éviter les impacts potentiels, mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour réduire les effets potentiels et en dernier lieu compenser les impacts résiduels après évitement et réduction.

L'implantation qui vous est présentée dans ce bulletin respecte à la lettre cette doctrine. Le site choisi aurait pu accueillir 12 éoliennes. **Le Vin Répandu, aujourd'hui n'en compte que 4.** Chaque machine est placée dans des zones à **enjeux écologiques moindres, loin des habitations les plus proches** (plus d'un kilomètre) et selon une **implantation simple et lisible**. Pour autant, bien que la topographie permette de limiter grandement la visibilité du futur parc, certains impacts seront à prévoir. Dans ce cadre, nous avons déjà commencé à échanger avec les communes concernant les mesures qui pourraient compenser ces effets. A présent, nous invitons toute personne intéressée à nous faire part de ses suggestions. Afin de faciliter leur prise en compte et en étudier la faisabilité, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre vos propositions pour le **dimanche 10 juillet au plus tard** (voir dernière page du bulletin pour les modalités).

Une fois les impacts étudiés et les photomontages réalisés nous aimerions vous présenter le projet avant le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE), envisagé pour l'automne 2022. Les modalités, tout comme les dates, seront communiquées sur le site du projet, auprès des mairies concernées et via un nouveau bulletin d'information.

Bonne lecture.

*Florian Bolter*



- 2 éoliennes par commune
- 7 MW/éolienne
- 200 m en bout de pale
- 163 m de diamètre de rotor
- 36,5 m de garde au sol

Plus d'un kilomètre de distance des habitations

Environ 20 000€ par an de recettes pour la commune

Environ 14800 foyers alimentés par an

148000 tonnes de CO2 évités par an

## Les phases du développement

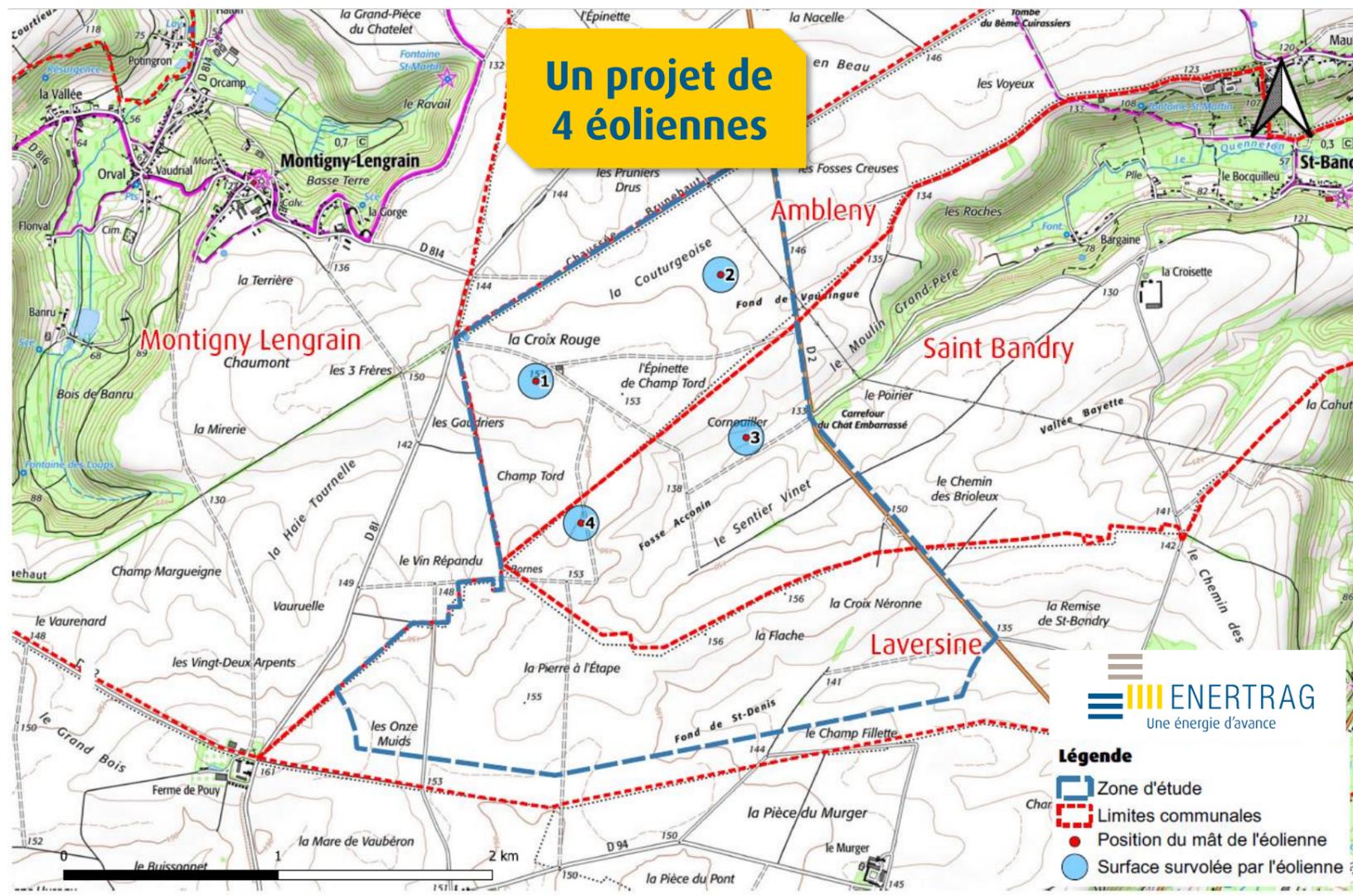
- 0 Identification du site favorable
- 1 Contact avec la commune / collectivité
- 2 Réservation foncière
- 3 Enquêtes préliminaires
- 4 Pré-étude du vent
- 5 Diagnostic écologique, études paysagère et acoustique
- 6 Elaboration des dossiers (DAE)
- 7 Instruction des dossiers et enquête publique
- 8 Obtention des autorisations (DAE)
- 9 Assurer le raccordement (PTF)

## Ateliers du groupe de travail

Le groupe de travail participe depuis juillet 2021 au développement du projet. Lors de l'atelier du mois de mars, il a proposé des critères à prendre en compte dans l'implantation des éoliennes.

**Enertrag a fait le choix d'appliquer la quasi-totalité des propositions formulées:**

- Le nombre de machines acceptable sur le territoire est de **6 éoliennes** (le projet est de **4 éoliennes seulement**)
- La **répartition égalitaire** de ces machines sur les territoires communaux
- L'importance de limiter les perceptions de ce parc par la mise en place de **lignes droites**



Groupe de travail Mesures d'accompagnement (1er Juin 2022)

## Nos échanges pendant le développement...

